

CHARTRE CATS PALACE HOTEL

La chartre CATS PALACE HOTEL, un élément essentiel en vue du séjour de votre chat. Vous et nous, nous engageons ensemble pour son bien-être.

CATS PALACE HOTEL est un hôtel réservé exclusivement aux chats, développé avec l'aide de vétérinaire « Clinique du Suquet Dr BORDET ». CATS PALACE HOTEL s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour le bien-être et la sécurité des chats qui lui sont confiés.

I – LES CONDITIONS D'ACCES à L'HOTEL

A/ Le chat devra être préalablement à son entrée à l'hôtel :

1. Doit être identifié par tatouage ou une puce électronique, démarche obligatoire depuis le 1 janvier 2012.
2. Doit être stérilisé / castré pour tous les chats à partir de ses 6 mois.
3. Vacciné depuis plus de 15 jours et moins d'un an contre les maladies suivantes : typhus et Coryza.
4. Vacciné depuis plus de 15 jours et moins deux ans contre la Leucose et testé FIV / FELV négatif pour une réservation en chambre partagée et/ ou avec accès aux playroom extérieures ou intérieures ; à défaut, CATS PALACE HOTEL se réserve le droit d'imposer que le chat séjourne en chambre individuelle. Le carnet de vaccinations devra nous être fourni et attester des vaccins à jours.
5. Doit être vermifugé et traité contre les puces 7 jours maximum avant son arrivée à l'hôtel. Il faudra nous mentionner, le nom ainsi que la marque du produit et la date de son application. A défaut il pourra lui être administré un vermifuge et un traitement anti puce à son arrivée aux frais du client. Nous fournirons le produit, celui-ci sera à usage et de qualité vétérinaire uniquement. Tarif sur notre liste de prestations.
6. Coupe de griffe obligatoire, avant l'arrivée par vos soins.

B/ le client s'engage lors de l'enregistrement à :

1. 1-Remplir une fiche de check-in CATS PALACE HOTEL et signaler tout risque à la santé et le bien-être du chat, à son comportement et ses habitudes. Tout risque doit être impérativement communiqué
2. Fournir le carnet de santé et de vaccination original attestant que les vaccins sont à jour et que le chat est stérilisé. Ce carnet de santé sera conservé par CATS PALACE HOTEL pendant toute la durée du séjour.
3. Le propriétaire s'engage à fournir l'alimentation habituelle de son chat en quantité suffisante pour toute la durée du séjour (prévoir en 80g / jr environ). En cas d'oubli de la part du propriétaire une alimentation sèche premium sera fournie par CATS PALACE HOTEL. Cette prestation supplémentaire sera facturée (2€/jr et / chat). En cas de régime médicalisé le propriétaire fournira également l'alimentation du chat.

CATS PALACE HOTEL se réserve le droit de refuser la garde d'un chat si, lors de son arrivé à l'hôtel, celui-ci ne remplit pas l'intégralité des conditions d'accès ci-dessus énoncées ; les sommes versées lors de la réservation (50 %) seront alors conservées par CATS PALACE HOTEL en dédommagement de l'immobilisation de la chambre réservée.

II – DEROULEMENT DU SEJOUR chez CATS PALACE HOTEL

A/ Arrivée et départ du Chat

Pour des raisons de sécurité, de confort et d'hygiène, l'accès aux chambres est réglementé. Les arrivées, départs et visites se font aux horaires d'ouverture de l'établissement et sur rendez-vous uniquement.

Le ou les chats doivent impérativement arriver à l'hôtel dans une cage de transport. Celle-ci doit être intacte et être correctement fermée, fonctionnelle, sécurisée et fermée par le propriétaire afin que le chat ne s'échappe pas à l'arrivée. En aucun cas l'établissement CATS PALACE HOTEL ne pourra être tenu responsable de la fuite ou disparition d'un chat lors de son arrivée ou départ de l'hôtel. Le propriétaire reste le seul responsable de son chat en sa présence. Le chat n'est pris en charge par CATS PALACE HOTEL qu'à compter du moment où celui-ci est sorti de sa caisse, une fois installé dans sa chambre et jusqu'à ce qu'il soit repris par son propriétaire, qui le récupérera dans sa chambre également.

CATS PALACE HOTEL se réserve le droit de refuser l'arrivée du chat en laisse ou dans les bras de son propriétaire. Ce pour la sécurité des humains et du / des chats à l'intérieur de l'hôtel.

Si le client ne se présente pas à la date et à l'heure convenue pour la sortie du chat, CATS PALACE HOTEL proposera un autre rendez-vous en fonction de son planning. Toute journée supplémentaire commencée sera due. Sans nouvelle du client, CATS PALACE HOTEL utilisera tous les moyens en sa possession et si après 8 jours sans aucune prolongation payée par le client, l'animal sera considéré comme abandonné (cf. paragraphe V)

B/ Attentions et soins courants

CATS PALACE HOTEL s'engage à fournir à ses hôtes un lieu sain, sécurisé et confortable. Les locaux sont nettoyés et désinfectés quotidiennement, chauffés en hiver et aérés grâce à un système de renouvellement de l'air.

CATS PALACE HOTEL fournit les jouets, coussins, litière et câlins.

Le client devra apporter à CATS PALACE HOTEL la nourriture à laquelle son chat est habitué, (quantité recommandée au-dessus) pour éviter tout changement d'habitude supplémentaire.

III- SANTE DU CHAT

A/ Chat sous traitement Médicamenteux ou nutritionnel lors de son arrivée

CATS PALACE HOTEL se réserve la possibilité de refuser la garde du chat dont l'état général de santé serait jugé incompatible avec un séjour dans l'hôtel. Faute pour le client d'avoir informé CATS PALACE HOTEL, lors de la réservation, de l'état de santé du chat, les sommes versées seront acquises à CATS PALACE HOTEL.

Si le chat présente avant son entrée à l'hôtel un problème jugé compatible par CATS PALACE HOTEL pour son séjour :

- En cas de traitement: le client s'engage à remettre à CATS PALACE HOTEL le traitement en cours en quantité suffisante pour la durée du séjour avec l'ordonnance liée au traitement. Si le chat se laisse manipuler, le client n'accepte que CATS PALACE HOTEL administre le traitement au chat conformément à l'ordonnance (en cas de quantité insuffisante, les traitements seront achetés et facturés au client)
- En cas de régime nutritionnel spécifique : le client s'engage à remettre à CATS PALACE HOTEL l'alimentation spécifique en quantité suffisante pour la durée (en cas de quantité insuffisante une alimentation sèche premium sera fournie par l'établissement CATS PALACE HOTEL)

B/ Soins spécifiques de la santé apportés pendant le séjour

1/ Intervention du vétérinaire

En cas d'inquiétude de la part de CATS PALACE HOTEL sur l'état de santé du chat, CATS PALACE HOTEL s'engage à prévenir le client (ou s'il n'est pas joignable, les personnes indiquées dans la fiche check-in) et à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer son rétablissement dans les plus brefs délais.

Si l'observation du chat par le personnel CATS PALACE HOTEL le requiert, le chat pourra être amené à consulter un vétérinaire choisi par CATS PALACE HOTEL en fonction du problème de santé rencontré, à moins que le client ait expressément demandé que son vétérinaire référent soit consulté prioritairement. Le vétérinaire consulté est habilité à prendre toute décision pour le bien-être du chat et des autres animaux séjournant chez CATS PALACE HOTEL qui ne peut attendre d'avoir recueilli l'accord du client ou que rend nécessaire la santé des autres animaux.

Si la santé du chat requiert une intervention non urgente l'accord du propriétaire peut être recueillie sans que les délais ne mettent la santé du chat en danger, ce dernier pourra être isolé dans notre infirmerie dans l'attente de l'accord du propriétaire. Dans tous les cas, les frais exposés pour la préservation de la santé du chat, en accord avec le client ou, en cas d'urgence pour la santé ou la vie du chat, à l'initiative de CATS PALACE HOTEL, seront avancés par CATS PALACE HOTEL et intégralement remboursés par le client.

2/ responsabilité de CATS PALACE HOTEL

CATS PALACE HOTEL s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour la santé des chats qui lui sont confiés et d'assurer de leur bien-être.

Toutefois, en confiant son chat à CATS PALACE HOTEL le client reconnaît que la garde d'un animal dont le comportement est en partie imprévisible, empêche d'exercer sur lui un contrôle permanent et absolu.

De plus l'accès à la playroom intérieure ou extérieure et de l'existence de plateformes en hauteur ainsi que de jouets mobiles mis à sa disposition implique l'acceptation, par le client, de l'existence d'un risque inhérent à la nature même du chat.

CATS PALACE HOTEL ne saurait ainsi tenu responsable :

- D'une blessure accidentelle causée par la circulation du chat sur les différentes plateformes et l'usage des jouets mise à sa disposition,
- D'une blessure accidentelle causée par un autre chat, malgré le soin mis par CATS PALACE HOTEL à surveiller les animaux ayant accès ensemble aux différentes Playroom ou à sélectionner les chats susceptibles de partager une même chambre.
- CATS PALACE HOTEL ne saurait être en aucun cas responsable de toute maladie, accident ou dégradation de l'état de santé du chat, et de plus lorsque la cause est antérieure à son séjour et révélée lors de celui-ci ou postérieurement.

Ainsi, certaines maladies peuvent être présentes depuis des mois, voire des années dans l'organisme de certains chats, sans pour autant que celui-ci en affiche les signes cliniques. CATS PALACE HOTEL ne pourra notamment être responsable des maladies suivantes : péritonite infectieuse féline (PIF), FIV (« sida du chat »), leucose, certaines formes chronique de coryza, insuffisances rénales ou hépatiques, teigne. Que ces pathologies apparaissent pendant ou après le séjour.

Plus particulièrement et plus généralement, CATS PALACE HOTEL ne saurait être responsable de l'état de santé du chat lorsque celui-ci est sans aucun lien avec la présence du chat au sein de notre établissement CATS PALACE HOTEL. En toutes circonstances, le compte rendu d'intervention et/ou le certificat établi par le vétérinaire référent ou tout vétérinaire qui, en son absence, aura été amené à recevoir et prendre soin de l'animal fera foi de l'état de santé du chat et de la cause de celui-ci jusqu'à preuve du contraire, rapportée par le client.

IV – PAIEMENTS / Réservations / Annulations / Prolongations / Fidélité

Les tarifs sont consultables à l'hôtel ainsi que sur notre site internet. CATS PALACE HOTEL se réserve le droit de changer ses tarifs. Le tarif appliqué pour la facturation sera celui en vigueur au moment de la réservation.

CATS PALACE HOTEL facture les séjours par journée d'occupation : chaque journée commencée est due, et ce sans tenir compte de l'heure d'arrivée ou de départ. Toutefois, la journée d'arrivée ne sera pas facturée en cas d'arrivée tardive check in sur le créneau 16h/18h.

Toute réservation donne lieu au paiement immédiat de 50 % du montant global du séjour, à défaut de quoi celle-ci n'est pas confirmée par CATS PALACE HOTEL. Le solde du séjour est à réglé intégralement à l'arrivée du chat.

Le client dispose d'un droit de rétractation de 7 jours à compter de la prise de la réservation. Pour une date de début de réservations avant le délai des 7 jours francs, ce droit de rétractation ne peut plus s'exercer (L121-20 ET 121-20-2 du code de la consommation). Passé ce délai de rétractation, la réservation ne peut être encore annulée sans aucun frais jusqu'à 3 semaines avant le début du séjour. Une fois ce délai passé, l'acompte de 50 % restera intégralement dû ; seul le solde du prix de séjour ne sera pas redevable.

En cas de départ anticipé du chat après le début du séjour décidé et réservé, l'intégralité du prix séjour reste du.

A l'inverse, toute prolongation du séjour décidée au cours de celui-ci sera soumise à la disponibilité de la chambre et devra être confirmée par paiement intégral du prix de cette dite prolongation avant la fin du séjour initial. Dans l'hypothèse où aucune chambre ne serait plus disponible, la prolongation ne sera pas assurée et le chat devra être récupéré à la date initialement prévue.

V – ABANDON

Passé le délai de 8 jours ouvrés après la fin du contrat liant le client et CATS PALACE HOTEL, tout chat non récupéré sera considéré comme abandonné. CATS PALACE HOTEL pourra alors en disposer librement, et ce sans recours possible de la part du client. Le client restera redevable de l'intégralité des sommes dues. Une plainte sera systématiquement déposée auprès du commissariat de Cannes à l'encontre du client, pour abandon d'animal et ce sur la base de l'article 511-1 du code rural.

VI – MENTIONS et DONNES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel recueillies par CATS PALACE HOTEL sont nécessaires pour effectuer un devis, une réservation ou pour gérer dans les meilleures conditions le séjour du chat.

Toutes les données personnelles ainsi que celle du chat reste CONFIDENTIELLES pour CATS PALACE HOTEL, en aucun cas elles ne seront divulguées.

DATE

SIGNATURE
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)